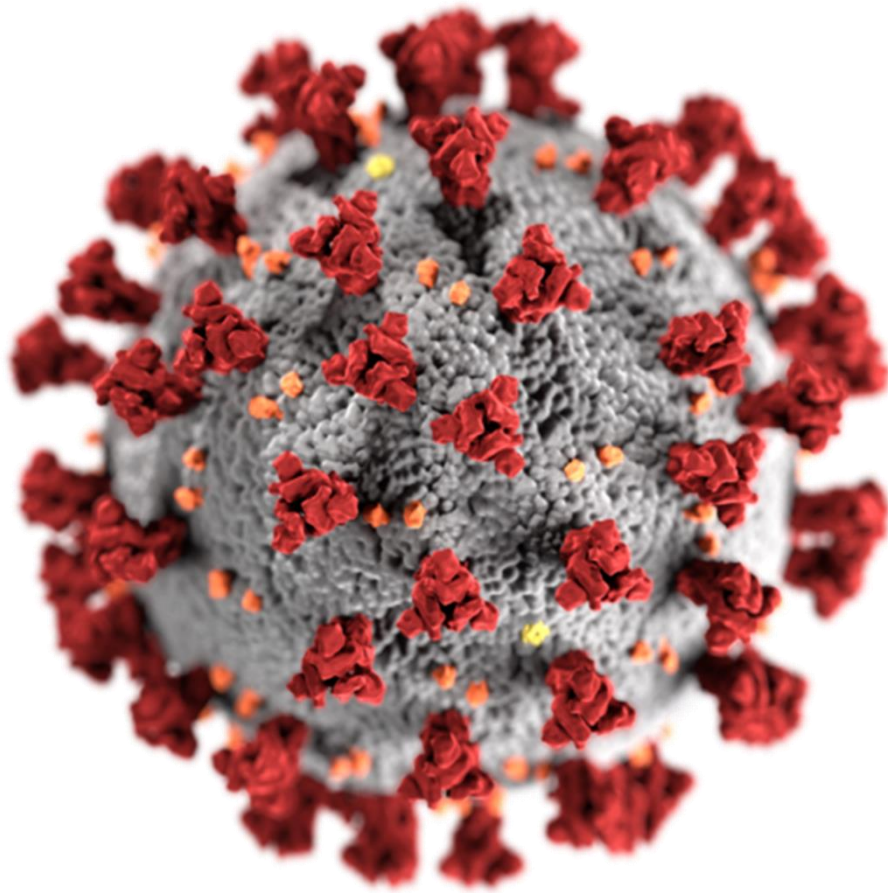


Covid-19

Recommandations en propreté



8 AVRIL

PRO IMPEC

<http://www.pro-impec.fr/>

Créé par : Amir LEMNAOUER

NOTE TECHNIQUE RELATIVE AU CORONAVIRUS (COVID 19)

Comment se transmet le coronavirus ?

La contamination des personnes au covid 19 se fait :

- Par contact étroit (contact rapproché moins de 1 mètre face à face au moins 15 minutes via un porteur (cf. Site [Ministère de la santé et des solidarités](#))
- Par contact cutané, mains contaminées par des objets ou individu et les mains contaminées portées au visage.

Un individu en parlant, toussant, éternuant émet des gouttelettes d'eau, si l'individu est porteur du virus, il contamine l'air qui lui est proche. Le virus étant associé à des gouttelettes d'eau, il retombe sur les surfaces quelques temps après la projection.

Dans le document du ministère du travail Questions/réponses pour les entreprises et les salariés

- Il est signalé dans la question n° 7 que le coronavirus a une durée de vie probable de 3 heures sur les surfaces sèches
- Il n'est pas précisé de durée de vie sur des surfaces humides, mais il est question de quelques jours dans un précédent questions – réponses

Par ailleurs des études reprises par les médias indiquent que COVID-19 peut survivre au-delà des 3 heures, voire plusieurs jours sur des surfaces sèches notamment le plastique

Concernant la ventilation mécanisée des bâtiments du travail l'INRS recommande aucune mesure spécifique ([Cf Questions/réponses pour les entreprises et les salariés](#)).

COMMENT PREVENIR LES RISQUES ET QUEL MODE OPERATOIRE D'INTERVENTION DANS LE CADRE DES PRESTATIONS DE PROPETE ?

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage ([cf. gestes barrières](#)) :

- se laver les mains très régulièrement
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.

En plus des gestes barrières, plusieurs actions peuvent être mises en place afin de limiter la propagation du virus et garantir une continuité d'activité. PRO IMPEC peut accompagner ses clients sur les mesures préventives ci-dessous :

SITUATION 1, site sur lequel il est peu probable qu'un individu porteur du Covid 19 ait séjourné (interventions préventives) :

Fournir un affichage sur le protocole de lavage des mains (cf. protocole de nettoyage des mains)

S'assurer de l'approvisionnement permanent en consommables permettant de respecter les consignes : savons, essuie mains, sacs-poubelle, etc.

A l'aide d'un produit virucide, selon la norme EN 14476, réaliser une désinfection journalière des éléments ci-dessous (voir protocole d'intervention interne EXP-INS-28):

Poignées de portes et fenêtres (PRO IMPEC vous recommande de garder les portes ouvertes dans la mesure du possible)

Rampes d'escaliers

Boutons d'ascenseurs

Interrupteurs

Imprimantes partagées

Sol

Sanitaires

Distributeurs de papier essuie main

Distributeurs de savon

Sèches mains

Robinetterie

Tables des salles de réunion si utilisées (PRO IMPEC vous recommande de limiter les réunions physiques et de privilégier les Visio conférences)

Mobilier de la salle de pause (tables et chaises, poignées de frigos et de micro-ondes, distributeurs de café, d'eau ou autres...)

Télécommande

Afin que les occupants des locaux puissent garder leur environnement de travail sain. Des lingettes désinfectantes peuvent être mises à disposition (selon la disponibilité du fournisseur). Cela leur permettrait de désinfecter leur clavier d'ordinateur, souris, téléphone...).

Aération des locaux

NB : nous ne pouvons désinfecter qu'après avoir nettoyé. Afin d'être efficace, veiller à ne pas réaliser les opérations de désinfection au détriment des opérations de nettoyage.

Aussi, pour éviter de remettre, le virus, en suspension dans l'air il faut absolument éviter :

- La pulvérisation de produit directement sur les surfaces

- L'aspiration des sols, si aucune autre technique n'est possible et si elle ne peut pas être reportée, il faut la réaliser après une période d'inoccupation des locaux, période la plus longue possible (ex : le lundi matin pour les immeubles tertiaires, les bureaux étant fermés le samedi et dimanche, dans les parties communes le matin avant le passage des usagers).

Si votre site accueille beaucoup de personnes, PRO IMPEC peut vous proposer une borne de désinfection des mains. Celle-ci serait mise en place à disposition de TOUS (sur devis et en fonction des disponibilités).



Enfin, PRO IMPEC sensibilisera ses salariés pour interdire le contact étroit avec les salariés du client, ou avec d'autres agents de service.

SITUATION 2 : site sur lequel il est fort probable ou avéré qu'un ou plusieurs individus porteurs du Covid 19 aient séjourné (interventions curatives) :

PRO IMPEC peut accompagner ses clients pour désinfecter des locaux ayant accueilli une ou plusieurs personnes atteintes du COVID-19.

Deux situations peuvent se présenter. Dans les deux cas, PRO IMPEC intervient sans la présence de/des personnes atteintes du COVID-19 :

1. Intervention moins de 48h00 après l'occupation des locaux :

EPI :

- ✓ Blouse ou combinaison à usage unique
- ✓ Gants jetables à usage unique
- ✓ Masque FFP2
- ✓ Lunettes de sécurité

Attention, la longueur des manchettes de gants doit être suffisante pour recouvrir la manche de la combinaison.

Etapes (voir protocole d'intervention interne EXP-INS-30):

Entretien surfaces et des sols : privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide :

Un nettoyage surfaces et sols en une seule étape assurant à la fois la détergence et la désinfection avec un détergent désinfectant à spectre virucide selon norme EN 14476

Ou

Un nettoyage en 3 étapes :

- Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent ;
- Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;

- Laisser sécher ;
- Désinfecter les sols et surface à l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.

NB : Protocole issu du support [« Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus ? »](#).

2. Intervention après 48h00 d'inoccupation des locaux :

EPI :

- ✓ Blouse ou combinaison à usage unique,
- ✓ Gants jetables à usage unique

Le port de masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire du fait de l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces

Etapes (voir protocole d'intervention interne EXP-INS-30):

Entretien surfaces et des sols : privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide :

Un nettoyage surfaces et sols en une seule étape assurant à la fois la détergence et la désinfection avec un détergent désinfectant à spectre virucide selon norme EN 14476

Ou

Un nettoyage en 3 étapes :

- Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent ;
- Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;
- Laisser sécher ;
- Désinfecter les sols et surface à l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.

NB : Protocole issu du support [« Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus ? »](#).

PLAN DE PREVENTION

Afin de prévenir les risques liés à la co-activité et respecter la réglementation. Un Plan de Prévention sera réalisé avant de procéder à ces interventions [Article R4512-7](#).

COORDONNEES PRO IMPEC

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter votre interlocuteur habituel. Si vous n'êtes pas encore client, n'hésitez pas à consulter notre site internet et contacter l'interlocuteur de votre région :

<http://www.pro-impec.fr/>

Vous êtes une entreprise présente dans toute la France. Contactez :

Responsable Exploitation Grands Comptes : Cédric ROLAND, cedricroland@pro-impec.fr

Pour des questions liées aux sujets QSE, contactez :

Responsable QSE : Amir LEMNAOUER, amirlemnaouer@pro-impec.fr

LIENS UTILES

[Site du gouvernement sur le Coronavirus COVID-19](#)

[GUIDE-DE-PRECONISATIONS-COVID-19-OPPBTP](#)

<https://www.monde-proprete.com/>